

Déclaration de la CES : Le pacte tant attendu sur l'asile et la migration

Le prochain pacte européen sur l'asile et les migrations doit marquer un tournant dans les politiques européennes en matière de migration et d'asile.

Le pacte doit être ambitieux et s'appuyer sur les enseignements tirés de la crise sans précédent à laquelle nous sommes confrontés, tout en proposant une stratégie à long terme. **Nous demandons notamment que les États membres de l'UE trouvent d'urgence un accord commun sur les règles d'asile, fondé sur les principes du droit international en matière d'asile et de sauvetage en mer, des droits de l'homme, de la solidarité et de la responsabilité partagée.**

Une politique d'asile commune de l'UE est une demande de longue date. Une révision des règles de Dublin, fondée sur les droits de l'homme et les principes de solidarité et de coopération véritable de l'UE, rendrait la politique d'asile de l'UE plus équitable, efficace et durable ; une harmonisation des normes de protection des demandeurs d'asile dans tous les États membres ainsi que des mécanismes centrés sur l'être humain, clairs et obligatoires pour aider et reloger les demandeurs d'asile et les réfugiés, doivent tous faire partie du Pacte. Nous appelons les États membres à respecter leurs obligations au titre de la Convention de Genève des Nations unies de 1951 et du protocole de 1967 afin de fournir une protection juridique aux demandeurs d'asile, y compris les principes de non-refoulement et de traitement individuel des demandes d'asile.

La révision des règles d'asile devrait également introduire une protection pour ceux qui ont déjà un emploi ou ont participé à des programmes d'intégration et dont la dignité humaine serait détruite s'ils étaient expulsés ou contraints à l'irrégularité.

Il est nécessaire de mettre en place un programme global en matière de migration et d'asile pour l'Europe, auquel tous les États membres s'engagent. Il doit être fondé sur la solidarité, la responsabilité et le plein respect des droits de l'homme, et contenir des programmes et des mesures pour l'inclusion socio-économique et le bien-être des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants. Par conséquent, nous demandons que le "Nouveau plan d'action sur l'intégration" de la Commission européenne cible particulièrement les besoins spécifiques des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, et soit soutenu par le Fonds d'asile, de migration et d'intégration (AMIF) et géré par la DG Affaires intérieures et la DG Emploi.

La CES s'oppose à l'exploitation et à la concurrence déloyale entre les travailleurs locaux et migrants, et se bat pour la pleine égalité de traitement sur le marché du travail, sur les lieux de travail et dans l'accès à la protection sociale, aux services publics et aux parcours de régularisation, et s'oppose à toute forme de discrimination, de xénophobie ou de racisme. Les syndicats s'engagent à promouvoir un discours positif sur la migration et les réfugiés, fondé sur les principes de droits pour tous les travailleurs et de solidarité, comme le souligne la résolution de la CES sur la migration et l'asile (2019-2023).